



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Compte-rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice.

Madame HEBERT Gwénaëlle est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation des Conseils Municipaux du 04 et du 11 décembre 2020

Le précédent procès-verbal du 04 décembre 2020, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.

Le précédent procès-verbal du 11 décembre 2020, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.

II) Compte-Rendu des décisions du Maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

11/12/2020	Décision n°13	n° DIA	DIA 17-2020	Renoncement Préemption
		Objet	Vente WILLIG/ ROBERT-DI CRESCENZO	
		Adresse	23bis Route de Boutigny	
14/12/2020	Décision n°14	n° DIA	DIA 15-2020	Renoncement Préemption
		Objet	Vente ROCHETTE-BICHAT/ COUDRAT-RENOUVEL	
		Adresse	34 Route Nationale	
14/12/2020	Décision n°15	n° DIA	DIA 16-2020	Renoncement Préemption
		Objet	Vente Cts LANGLOIS/MAINAUD	
		Adresse	32 Rue de la Ruchère	
19/01/2021	Décision n°1	n° DIA	DIA 18-2020	Renoncement Préemption
		Objet	Vente EGIMBROD/ CANO-DESBOIS	
		Adresse	31 Route Nationale	
19/01/2021	Décision n°2	n° DIA	DIA 19-2020	Renoncement Préemption
		Objet	Vente LEBLANC-ROCHETTE/ LEPAGE	
		Adresse	25 Ter Route de Boutigny	

29/01/2021	Décision n°3	n° DIA	DIA 02-2021	Renoncement Préemption
		Objet	Vente Cts CHEVANNIER/ IMMOGEST	
		Adresse	36 Rue de l'église	
15/02/2021	Décision n°4	n° DIA	DIA 01-2021	Renoncement Préemption
		Objet	Vente BRIAND/ CHAIGNON	
		Adresse	105 Route de la Ruchère	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions.

III) Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion présente un excédent de 104 110.15 €uros en fonctionnement et un déficit de 70 452.46 €uros en investissement.

Sachant que le compte administratif et le compte de gestion fourni par la Trésorière de la Ferté-Alais sont en parfaite adéquation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 de la commune de Vayres sur Essonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 de la commune de Vayres sur Essonne.

IV) Approbation du compte administratif 2020

Madame le Maire laisse la présidence à Madame TEYSSEYRE, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle du Conseil. Mme TEYSSEYRE présente chapitre par chapitre le compte administratif 2020.

Il en ressort un excédent de 104 110.15 €uros en fonctionnement et un déficit de 70 452.46 €uros en investissement.

Le déficit réel est donc de 10 065.01 €uros (en tenant compte des restes à réaliser d'investissement de 89 000.00 €uros en dépenses et 45 277.30 €uros en recettes).

Compte administratif 2020 :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
exercice 2020	section fonctionnement	498 350.19 €	602 460.34 €	104 110.15 €
	section investissement	314 439.19 €	243 986.73 €	- 70 452.46 €
reports	section fonctionnement	0 €	334 740.30 €	334 740.30 €
	section investissement	154.67 €	0 €	- 154.67 €
Total		812 944.05 €	1 181 187.37€	
reste à réaliser 2020	section fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
	section investissement	89 000.00 €	45 277.30 €	- 43 722.70 €
résultats cumulés	section fonctionnement	498 350.19 €	937 200.64 €	438 850.45 €
	section investissement	403 593.86€	289 264.03 €	- 114 329.83 €
	total cumulé	901 944.05 €	1 226 464.67 €	
excédent réel reporté			324 520.62 €	

Madame TEYSSEYRE demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte présenté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, à l'exception de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote, adopte le compte administratif 2020 de la commune de Vayres sur Essonne.

V) Affectation des résultats 2020

Madame le Maire reprend sa place et Madame TEYSSEYRE propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat 2020.

Le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

- déficit d'investissement de :	- 70 452.46 €
- excédent de fonctionnement de l'année 2020 :	104 110.15 €
- excédent reporté des années antérieures :	334 740.30 €
- excédent de fonctionnement à affecter :	438 850.45 €

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- article 1068 Excédent d'investissement capitalisé	114 329.83 €
- chapitre 002. Excédent de fonctionnement reporté	324 520.62 €
- chapitre D001. Déficit d'investissement	70 607.13 €

Les affectations de résultat seront reprises au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat 2020 proposée pour la commune de Vayres sur Essonne.

VII) Proposition de subvention communale pour l'activité Batucada de l'école Prim'Vayres

La première session de Batucada (percussions brésiliennes) faite en 2019 a été un vrai succès. Les enfants avaient beaucoup apprécié cette activité présentée en spectacle lors de la fête du village en juin 2019. Mme GASNIER propose de faire à nouveau un cycle Batucada avec les 22 élèves de CM1 et CM2. Le cycle proposé par l'intervenant de musique est composé de 12 séances de 45 min de mars à juin le vendredi matin. Le projet aura pour finalité une représentation lors de la prochaine fête du village qui est prévue samedi 12 juin 2021 (sous réserve des conditions sanitaires liées à la Covid19).

Le devis se monte à **810 €**.

Vu l'intérêt pour les enfants d'une telle initiation musicale et d'un rendu de l'activité lors de la fête du village, la commission scolaire propose de subventionner la totalité du projet, à savoir **810 €**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de subventionner les 810 € du projet Batucada de l'école Prim'Vayres.

VII) Demande de subvention DSIL 2021 – Enfouissement des réseaux, création et remplacement des candélabres - Rue de l'église

La rue de l'église est une des dernières du village à être dotée du réseau d'éclairage public d'origine.

Le coût prévisionnel total de l'opération serait de 70 534.75 € H.T. Vu l'importance et le montant des travaux, la commune souhaite solliciter une aide financière pour soutenir la réalisation de ce projet.

La Préfecture nous a informés que nous pouvions solliciter la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sur des projets de rénovation énergétique, la subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du montant H.T.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter la Préfecture sur la DSIL 2021 à hauteur de 80 % du projet (70 534.75 € H.T.), soit un montant de subvention de 56 427.80 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter la DSIL 2021 pour ces travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux, dont les devis s'élèvent à un montant total de 70 534.75 € H.T, à hauteur de 80 % du montant total H.T, soit 56 427.80 €.

VIII) Demande de subvention DETR 2021 – Création et aménagement des équipements funéraires - Cimetière

Madame le Maire rappelle que des travaux sont à prévoir au cimetière.

Une procédure de reprise de concessions perpétuelles de 4 tombes arrive à son terme. Afin de terminer la procédure et pouvoir faire retirer ces concessions qui sont en très mauvais état et s'écroulent, il est nécessaire de prévoir la création d'un ossuaire dont le cimetière n'est pas pourvu.

De plus, le caveau provisoire n'est plus aux normes, notamment le fait d'être hors sol et de ne pouvoir accueillir des cercueils de grand gabarit. Il est devenu nécessaire de créer un nouveau caveau provisoire enterré afin de respecter les nouvelles normes.

Madame le Maire propose aux Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Préfecture par le biais de la DETR 2021.

Plusieurs devis ont été demandés et le moins cher serait de 8 704.17 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter la DETR 2021 pour ces travaux de création et d'aménagement d'équipements funéraires au cimetière de Vayres sur Essonne, dont le devis s'élève à un montant total de 8 704.17 € H.T, à hauteur de 50 % du montant total H.T, soit 4 352.08 €.

IX) Révision du prix de la location du logement social au 5 Route Nationale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation au logement social au 5 Route Nationale sont bientôt terminés.

Le logement va pouvoir être prochainement loué et il est nécessaire de réviser le prix du logement suivant la convention du 30 juin 1997.

Le logement étant de 64 m², le montant total du loyer mensuel serait de 373.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les conditions de cette location, soit 373.50 € prix mensuel de loyer pour le logement social situé au 5 Route Nationale ainsi que le dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer,**
- **mandate son Maire pour effectuer toutes opérations relatives à cette location,**
- **décide d'inscrire les recettes correspondantes à cette location au budget primitif de 2021.**

X) Choix du fournisseur pour les futurs travaux du mur de l'école maternelle

Monsieur MAILLARD présente les différents devis obtenus pour les travaux du mur.

Le mur de l'école maternelle donnant sur le trottoir est fissuré et ses fondations bougent provoquant un problème de fermeture du portail.

Des travaux sont nécessaires afin de le remettre en état et une subvention a été sollicitée auprès du PNR.

Après étude des devis, Madame le Maire propose de choisir le fournisseur qui procèdera aux travaux. Le devis de l'entreprise DA SILVA (de BOURRON-MARLOTTE) de 16 021.00 € H.T. (soit 17 623.00 € T.T.C.) est retenu.

Un complément de devis est en cours pour l'ajout d'un portail.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de faire exécuter les travaux par la Société DA SILVA pour la réfection du mur de l'école maternelle. Le devis est de 16 021.00 € H.T. (soit 17 623.00 € T.T.C), le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document s'y afférant.

XI) Questions diverses

- **Point sur les problèmes électriques des bâtiments communaux :**

Suite aux nombreuses coupures d'électricité au sein des bâtiments communaux, des devis ont été demandés afin de mettre aux normes les différents disjoncteurs/séparateurs et séparer le réseau d'électricité entre l'école maternelle/atelier d'un côté et la Mairie/école élémentaire/Cantine de l'autre.

- **Point arrêt de bus – Château :**

Après de passage de la commission point d'Arrêt (composée de représentants d'IDF Mobilités, de TSE, des Cars bleus, de la Gendarmerie et des élus), le récent arrêt de bus – Château- situé Route de Boutigny a été validé pour la ligne spéciale « scol'R collègè Léonard de Vinci de Guigneville » n°147. Les autres lignes régulières concernant le transport vers Lycée d'Etampes et de Cerny étaient déjà opérationnelles.

Il a été demandé à la commune de placer des panneaux signalétiques spécifiques, travaux réalisés pendant les vacances de février 2021 afin de pouvoir ouvrir le nouvel arrêt dès le lundi 08 mars 2021.

- **SIREDOM/collecte OM CCVE :**

Mr Grard, délégué suppléant du SIREDOM fera partie de la commission thématique « réduction des déchets à la source » mais ne pourra pas prendre part au vote en tant que suppléant.

Compte tenu des observations de la chambre régionale IDF des comptes concernant la gestion financière du syndicat, certains projets en cours sont suspendus pour le moment :

- requalification des points PAVE emballage en PAVE verre
- distribution aux administrés de composteurs à des prix attractifs (en partenariat avec la CCVE responsable du marché de collecte).

Le nouveau marché de collecte, lancé par la CCVE, prévoit en parallèle un ramassage des Ordures ménagères espacé de 15 jours (hors périodes d'été et Noël/nouvel an).

- **SUEZ :**

M. GRARD informe que SUEZ n'avait pas relevé son compteur d'eau depuis 2 ans et lui a envoyé un courrier le signalant. Suite à l'installation des nouveaux compteurs interrogeables à distance, il s'étonne que son compteur ait été oublié...

- **FREDON :**

FREDON IDF (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un organisme à vocation sanitaire (OVS) en matière de surveillance du territoire sur les filières agricoles et non agricoles.

Jacques BARBOT, Liliane SERRANO, Philippe AMBIAUD et Xavier LAPORTE intéressés, seront inscrits en tant que Référents Sentinelle.

- **Les Etangs :**

Plusieurs arbres sont couchés ou menacent de tomber, rendant dangereux l'accès au public.

Les arbres sont envahis de lierre également provoquant un surpoids important en haut des branches. L'entretien raisonné de ce boisement va être effectué et une première intervention va être proposée lors du nettoyage de printemps du 27 mars sous forme d'un chantier participatif aux étangs.

M. BARBOT indique que des chevaux sont passés sur les chemins piétonniers des étangs, ce n'est pas recommandé sur le sol traité en copeaux de châtaignier. Il faut prévoir l'installation d'un panneau signalétique interdisant l'accès aux chevaux et véhicules à moteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures cinquante-cinq minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

